

Paris, le 15 mars 2020

Chers tous,

Le Gouvernement a officialisé le passage au stade 3 de la pandémie Covid-19 / Coronavirus et annoncé les principales mesures associées parmi lesquelles la fermeture des commerces non-essentiels. La santé de tous étant notre priorité absolue, nous avons, dès ce dimanche 15 mars matin, procédé à la fermeture de l'ensemble des boutiques du groupe Vivarte dès ce matin. Elles le resteront jusqu'au 15 avril 2020, sauf contrordre des autorités.

Concrètement, ces fermetures ont pour conséquence :

- En magasins, dès demain matin, l'ensemble des équipes seront placées en chômage partiel et ne seront pas tenues à se rendre dans les magasins, sauf demande expresse de leurs managers afin de sécuriser les lieux.
- En entrepôts, toutes les expéditions sont arrêtées à l'exception de celles relevant du e-commerce qui fera l'objet d'un soutien particulier. Les réceptions de marchandises seront ajustées à notre capacité de stockage. Les équipes seront placées en chômage partiel en maintenant un volet de main-d'œuvre strictement nécessaire à ces opérations.
- Dans les différents sièges, dès demain, les personnes équipées pour le télétravail resteront à leur domicile, sauf avis contraire de leur manager pour raisons impératives. Les autres collaborateurs, qui ne sont pas en arrêt maladie pour garder leurs enfants ou qui ne font pas l'objet de pathologies chroniques les rendant vulnérables, sont invitées à venir travailler sur leur lieu habituel en respectant les consignes de déplacement données par les autorités. Un plan de chômage partiel, Direction par Direction, sera communiqué au plus vite et si possible mardi 17 mars aux instances représentatives du personnel ainsi qu'aux collaborateurs concernés.

Tous les décrets, toutes les règles n'ont pas encore été précisées par les autorités. Dès ce soir, nous vous enverrons par mail une explication du fonctionnement et de l'impact pour les collaborateurs des mesures de chômage partiel sur leur rémunération. A partir de demain, nous mettrons à jour ces explications en temps réel et les rendrons disponibles à tous sur le site de Vivarte www.vivarte.com. Vous pouvez également utiliser les adresses mail suivantes pour nous poser toutes vos questions : coronavirus_lahalle@lahalle.fr Coronavirus_Caroll@caroll.com Coronavirus_Minelli@minelli.fr Coronavirus_VivarteService@vivarte.fr

De nombreuses équipes sont depuis plusieurs semaines mobilisées pour mettre en place des mesures de protection des salariés, pour communiquer et s'adapter en temps réel aux évolutions de la situation sanitaire. Je tiens à tous vous remercier pour cette mobilisation. Nous allons poursuivre et intensifier cet effort pour faire respecter les mesures barrières et les recommandations de distanciations sociales préconisées par les autorités.

Dès aujourd'hui, si nous continuons à nous mobiliser pour assurer la sécurité de tous, nous nous mobilisons désormais en même temps pour assurer la survie de nos entreprises.

Nous avons lancé dès aujourd'hui des mesures pour faire face à 5 semaines sans chiffre d'affaire magasin :

- Intensification drastique du gel des investissements et des dépenses non indispensables initié il y a 15 jours,
- Arrêt du paiement des loyers magasins durant la période de fermeture, en lien avec nos syndicats professionnels et ceux des bailleurs,
- Report du paiement des impôts et taxes,
- Lancement de mesures de chômage partiel comme vu plus haut.

Je vous remercie pour votre mobilisation et je sais compter sur la solidarité de tous.

Stéphane Roche